



BELVÉDÈRE

Rectification de la comptabilisation des OBSAR 2004 pour les exercices 2004 et 2005

A la suite d'un examen approfondi des spécificités du contrat d'émission d'OBSAR de 2004 et de l'audit des comptes 2005, le conseil d'administration réuni le 9 mai 2006 a procédé à un nouvel examen et à un arrêté définitif des états financiers consolidés au 31 décembre 2005 ^(a).

Les corrections en résultant ont eu pour conséquences :

■ dans les comptes au 31 décembre 2004, la modification des valeurs respectives des composantes dettes et capitaux propres des BSAR et des obligations à l'émission, d'une part

■ dans les comptes au 31 décembre 2005, la neutralisation dans le résultat des plus-values réalisées sur les BSAR rachetés par la société à la suite de la reconnaissance à l'origine d'une composante capitaux propres résiduelle, d'autre part.

Il a par ailleurs été pris en compte une correction relative à l'amortissement des frais d'émission sur la durée de vie des obligations.

Les retraitements comptables pris en compte n'ont aucun impact sur le résultat courant et la trésorerie de la société.

L'ensemble de l'incidence de ces corrections sur les comptes au 31 décembre 2005 et au 31 décembre 2004 est résumé dans le tableau ci-dessous :

	31/12/2005			31/12/2004		
	définitif	publié BALO*	écart	définitif	publié BALO*	écart
Capitaux propres hors résultat	62 245	61 031	1 214 ⁽²⁾	31 090	31 034	56
Résultat net part du groupe	- 2 965	- 1 172	- 1 793 ⁽³⁾	4 416	4 416	0
Total des dettes financières ⁽¹⁾	51 907	51 328	579 ⁽⁴⁾	50 192	50 248	- 56
TOTAL	111 187	111 187	0	85 698	85 698	0

* Publication au BALO du 5 mai 2006 et communiqué de presse du 28 avril 2006.

(1)	31/12/2005			31/12/2004		
	définitif	publié BALO*	écart	définitif	publié BALO*	écart
- dont composante liée au rachat des BSAR	0	0	0	2 044	11 789	- 9 745
- dont obligations	34 401	33 822	579	31 759	22 070	9 689
SOUS TOTAL	34 401	33 822	579	33 803	33 859	- 56
(2) - Neutralisation des plus values sur les BSAR rachetés par la société			1 158			
- Composante capitaux propres au 31/12/2004 et reconstitution de la composante liée à l'obligation de rachat des BSAR en 2005			56			
SOUS TOTAL			1 214			
(3) - Neutralisation des plus-values sur les BSAR rachetés par la société			- 1 158			
- Correction de l'amortissement des frais d'émission			- 579			
- Reconstitution de la composante liée à l'obligation de rachat des BSAR en 2005			- 56			
SOUS TOTAL			- 1 793			
(4) - Correction de l'amortissement des frais d'émission			579			

(a) L'émission d'OBSAR réalisée fin 2004 a été analysée comme comportant une composante emprunt obligataire, une composante liée à l'obligation potentielle de rachat des BSAR en cas de non acquisition de la Distillerie Polmos Bialystok et une composante capitaux propres résiduelle. Le 13 septembre 2005, l'extinction de remboursement des BSAR a conduit à reclasser en capitaux propres la composante liée à l'obligation potentielle de rachat des BSAR.